

CALENDRIER PREVISIONNEL DES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



2025





N°	Département	Adresse	Téléphone	Inscriptions sur
08	ARDENNES	1 Boulevard Louis Aragon – 08000 CHARLEVILLES MEZIERES	03 24 33 88 00	www.cdg08.fr
10	AUBE	BP 40085 –SAINTE SAVINE – 10602 LA CHAPELLE SAINT LUC CEDEX	03 25 73 58 01	www.cdg10.fr
21	COTE D'OR	16-18 rue Nodot – BP 166 – 21005 DIJON CEDEX	03 80 76 99 76	www.cdg21.fr
25	DOUBS	21 rue de l'Etuve – BP 416 – 25208 MONTBELIARD CEDEX	03 81 99 36 34	www.cdg25.org
39	JURA	5 Avenue de la République – BP 86 –39303 CHAMPAGNOLE CEDEX	03 84 53 06 31	https://www.cdgjura.fr/
51	MARNE	11 rue Carnot -51000 CHALONS EN CHAMPAGNE	03 26 69 44 00	www.51.cdgplus.fr
52	HAUTE-MARNE	9 rue de la Maladière –BP 159 – 52005 CHAUMONT CEDEX	03 25 35 33 20	www.cdg52.fr
54	MEURTHE ET MOSELLE	2 Allée Pelletier Doisy – BP 340 – 54602 VILLERS LES NANCY CEDEX	03 83 67 48 20	www.54.cdgplus.fr
55	MEUSE	92 rue des Capucins – BP 90054 – 55202 COMMERCY CEDEX	03 29 91 44 35	www.55.cdgplus.fr
57	MOSELLE	16 rue de l'Hôtel de Ville – BP 50229 – 57950 MONTIGNY LES METZ CEDEX	03 87 65 27 06	www.cdg57.fr
58	NIEVRE	24 rue du Champ de Foire – BP 3 – 58028 NEVERS CEDEX	03 86 71 66 23	www.cdg58.fr
67	BAS RHIN	1475 boulevard Sébastien BRANDT -Parc d'innovation - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	03 88 10 34 55	www.cdg67.fr
68	HAUT RHIN	22 rue Wilson – 68027 COLMAR CEDEX	03 89 20 36 17	www.cdg68.fr
70	HAUTE SAONE	7 rue de la Corne Jacquot Bournot – ZI du Durgeon 1 – 70000 NOIDANS LES VESOUL	03 84 97 02 46	www.70.cdgplus.fr
71	SAONE ET LOIRE	6 rue de Flacé – 71018 MACON CEDEX	03 85 21 19 19	www.cdg71.fr
88	VOSGES	1 Chemin de l'Orée du Bois – 88390 UXEGNEY	03 29 35 77 21	www.88.cdgplus.fr
89	YONNE	47 rue Théodore de Bèze – BP 86 – 89011 AUXERRE CEDEX	03 86 51 53 01	www.cdg89.fr
90	TERRITOIRE DE BELFORT	29 Boulevard Anatole France – BO 322 – 900006 BELFORT CEDEX	03 84 57 65 76	www.cdg90.fr

Ce document est prévisionnel. Des modifications sont possibles : un concours ou un examen professionnel peut être ajouté ou supprimé, ce qui n'a pas à être justifié et ne peut faire l'objet d'aucune réclamation.

Les services concours et examens des Centres de Gestion ne sauraient être tenus pour responsables des annonces erronées de concours diffusées par voie de presse.

FILIERE ADMINISTRATIVE



CATEGORIE A

Concour	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Attaché territoria	CDG 54 : organisation inter- régionale	Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié le 1er septembre 2022 Spécialités: Administration générale; Gestion du secteur sanitaire et social; Analyste; Animation; Urbanisme et développement des territoires. Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par décret Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est organisé, de quatre années au moins de services publics. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.	Pas d'o	rganisation en 2	2025

Concour	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Rédacter Territori Principal 2 ^{ème} class	CDG 54	Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1er septembre 2022 Concours Externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 04/02/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concour s-territorial.fr	Du 04/02/2025 au 20/03/2025 inclus	16/10/2025

FILIERE ADMINISTRATIVE



Rédacteur Territorial	CDG 51	Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1er septembre 2022 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 04/02/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concour s-territorial.fr	Du 04/02/2025 au 20/03/2025 inclus	16/10/2025	
--------------------------	--------	--	---	--	------------	--

Concours	CDG organisate ur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51 non organisate ur	Décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié le 26 janvier 2017 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles comportant des fonctions administratives d'exécution, de comptabilité, d'accueil du public, de documentation, ou la mise en œuvre d'actions d'animation économique, sociale ou culturelle, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association	Pas d'oi	rganisation en 2	2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Ingénieur Territorial	CDG 67 organisation inter- régionale	Décret n°2016-201 du 26 Février 2016 modifié le 1er septembre 2022 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur délivré dans les conditions prévues par les articles L. 642-1 et suivants du code de l'éducation, ou d'un diplôme d'architecte, ou d'un autre diplôme scientifique ou technique sanctionnant une formation d'une durée au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 9 et reconnu comme équivalent dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Les candidats doivent fournir lors de leur inscription au concours une attestation d'obtention du diplôme ou, à défaut, une attestation justifiant qu'ils accomplissent la dernière année du cycle d'études conduisant au diplôme considéré. La condition de diplôme doit être justifiée à une date fixée, par l'arrêté du président du centre de gestion fixant la date des épreuves, au plus tard à la veille de l'établissement par le jury de la liste des admissibles. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa.	Du 17/12/2024 au 22/01/2025 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 17/12/2024 au 30/01/2025 inclus	18 et 19/06/2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Technicien Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	CDG 54 Organisation inter- régionale	Spécialités: Bâtiments, génie civil; Réseaux, voirie et infrastructures; Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration; Aménagement urbain et développement durable; Déplacements, transports; Espaces verts et naturels; Ingénierie, informatique et systèmes d'information; Services et intervention techniques; Métiers du spectacle; Artisanat et métiers d'art. Concours Externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologuée au niveau 5, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association	Pas d'or	ganisation en 2	2025
Technicien Territorial	CDG 54 Organisation inter- régionale	Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1er septembre 2022 Spécialités: Bâtiments, génie civil; Réseaux, voirie et infrastructures; Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration; Aménagement urbain et développement durable; Déplacements, transports; Espaces verts et naturels; Ingénierie, informatique et systèmes d'information; Services et intervention techniques; Métiers du spectacle; Artisanat et métiers d'art. Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Pas d'or	ganisation en 2	2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Agent de Maitrise	CDG 51 non organisateur	Décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié le 1er janvier 2022 7 Spécialités au choix: Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers / Logistique et sécurité / Environnement, hygiène / Espaces naturels, espaces verts / Mécanique, électromécanique, électronique, électrotechnique / Restauration / Techniques de la communication et des activités artistiques. Le concours interne peut en outre être ouvert dans la spécialité: hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines. Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau 3 (CAP, BEP,). Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale; les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C ou dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 03/09/2024 au 09/10/2024 inclus sur www.concours- territorial.fr	Du 03/09/2024 au 17/10/2024 inclus	23/01/2025
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51	Décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié le 26 janvier 2017 Spécialités: Bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers; Espaces naturels, espaces verts; Mécanique, électromécanique; Restauration; Environnement, hygiène; Communication, spectacle; Logistique et sécurité; Artisanat d'art; Conduite de véhicules. Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenus dans celle des spécialités mentionnées à l'article 7 au titre de laquelle le candidat concourt. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Pas d'organisation en 2025		2025



C	oncours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Te Pri 2 ^è Eta d'I	Adjoint echnique incipal de eme classe des ablisseme nts Enseigne ment	CDG 51 non organisateur	Décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié le 10 décembre 2020 Spécialités: Agencement et revêtements; Equipements bureautiques et audiovisuels; Espaces verts et installations sportives; Installations électriques, sanitaires et thermiques; Lingerie; Magasinage des ateliers; Restauration. Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau 3 de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités mentionnées à l'article 8 au titre de laquelle le candidat concourt. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant, pendant une durée de quatre ans au moins, de l'exercice, soit d'activités professionnelles correspondant à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou à la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.	Du 06/05/2025 au 11/06/2025 inclus sur www.concour s-territorial.fr	Du 06/05/2025 au 19/06/2025 inclus	20/11/2025

FILIERE CULTURELLE - CONSERVATION



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Attaché de conversation du patrimoine	Spécialités : Musée : CIG Grande Couronne et CDG 73 Archives : CDG 35 Archéologie : CDG 21 Patrimoine scientifique, technique et naturel : CIG Grande Couronne Inventaire : CDG 35	Décret n°91-843 du 2 septembre 1991 modifié le 1er janvier 2021 Spécialités : Archéologie ; Archives ; Inventaire ; Musées ; Patrimoine scientifique, technique et naturel. Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret. Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours : Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à des fonctions de protection, de promotion et de mise en valeur dans le domaine patrimonial ou culturel.	Du 07/01/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 07/01/2025 au 20/03/2025 inclus	21 et 22/05/2025
Bibliothécaire	CDG 21	Décret n°91-845 du 2 septembre 1991 modifié le 1er septembre 2022 Spécialités: Bibliothèques, documentation. Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	Pas d'organisation en		2025

FILIERE CULTURELLE - CONSERVATION



Concours	CDG organisa teur	Conditions inscription	Période de préinscriptio n	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe	CDG 67 organisat ion inter- régionale	Spécialités: Musée; Bibliothèque; Archives; Documentation. Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau 5, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du présent décret. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnées à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 10/09/2024 au 16/10/2024 inclus sur www.conco urs- territorial.fr	Du 10/09/2024 au 24/10/2024 inclus	15/05/2025
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	CDG 90 organisat ion inter- régionale	Décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié le 1er septembre 2022 Spécialités : Musée ; Bibliothèque ; Archives ; Documentation. Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 3 du présent décret. Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours : Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 10/09/2024 au 16/10/2024 inclus sur www.conco urs- territorial.fr	Du 10/09/2024 au 24/10/2024 inclus	15/05/2025

FILIERE CULTURELLE - CONSERVATION



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1ère épreuve
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51 non organisateur	Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié le 26 janvier 2017 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation de tâches liées à la mise en œuvre d'activités de développement culturel ou relatives au patrimoine, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association. Un décret fixe les modalités de prise en compte de ces différentes activités.	Du 24/09/2024 au 30/10/2024 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 24/09/2024 au 7/10/2024 inclus	20/03/2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Directeur des établissements d'enseignement artistique de 1ère catégorie	CDG 54 : Organisation inter- régionale	a) Pour la spécialité Musique: 1° A un concours externe sur titres Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional; 2° A un concours interne sur épreuves Ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeurs ou de professeurs titulaires dans un conservatoire classé. b) Pour la spécialité Arts plastiques: 1° A un concours externe sur titres avec épreuves Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée; 2° A un concours interne sur épreuves Ouvert aux directeurs d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie ainsi qu'aux professeurs d'enseignement artistique ayant exercé pendant cinq ans au moins en qualité de directeur ou de professeur titulaire dans une école d'art agréée par l'Etat.	Pas d'	2025	
Directeur des établissements d'enseignement artistique de 2ème catégorie	CDG 54 : Organisation inter- régionale	a) Pour la spécialité Musique: 1° A un concours externe sur titres avec épreuve Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de directeur des conservatoires à rayonnement régional ou départemental; 2° A un concours interne sur épreuves Ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans un conservatoire classé par l'Etat pendant cinq ans au moins; b) Pour la spécialité Arts plastiques: 1° A un concours externe sur titres avec épreuves Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation d'une durée égale à un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée; 2° A un concours interne sur épreuves Ouvert aux candidats ayant exercé en qualité de professeur titulaire dans une école d'art mentionnée aux sixième et septième alinéas de l'article 2 pendant au moins cinq ans. Ces concours sont également ouverts pour la spécialité Arts plastiques aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.	Pas d'organisation en 2025		2025



d	Professeur l'enseignement artistique	Organisation Nationale	Décret n°91-857 du 2 septembre 1991 modifié le 1er janvier 2021 Spécialités: Musique; Danse; Art dramatique; Arts plastiques. Pour les spécialités Musique et Danse: Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés. Pour la spécialité Art dramatique: Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur des conservatoires classés obtenu dans la discipline Art dramatique; Pour la spécialité Arts plastiques: Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures figurant sur une liste établie par décret ou d'un titre ou diplôme de niveau équivalent figurant sur la liste susmentionnée; Concours interne: Ouvert dans l'une ou l'autre des spécialités mentionnées à l'article 2, le cas échéant, ouvert aux assistants d'enseignement artistique justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de trois années au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Dans la spécialité arts plastiques, le concours mentionné au 4° est un concours sur épreuves et, dans les autres spécialités mentionnées à l'article 2, un concours sur titres et épreuves. Les formations ou diplômes permettant de participer au concours mentionné au 4° dans les spécialités art dramatique et musique, ainsi que les diplômes le permettant dans la spécialité danse, sont précisés par décret. Les concours externes et internes sont également ouverts, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats	Pas d'organisation en 2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Assistant d'enseigneme nt artistique	CIG Grande couronne Organisation nationale	Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié le 26 Janvier 2017 Spécialités: Musique; Art dramatique; Arts plastiques. Concours externe Ouvert aux candidats titulaires d'un titre figurant sur une liste établie par décret ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Concours interne Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Pas d'o	organisation en	2025



					1
Assistant d'enseignement artistique Principal de 2 ^{ème} classe	CDG 67 CDG 54 CDG 33 CDG 14 CDG 59 CDG 62 CDG 37 CDG 13 CDG 06 CIG petite couronne CDG 73 CDG 77 CIG Grande couronne CDG 44 Organisati on Nationale (selon discipline)	Décret n° 2012-437 du 29 mars 2012 modifié le 26 Janvier 2017 Spécialités: Musique; Arts dramatiques; Arts plastiques; Danse. Concours externe Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologuée au niveau 5 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours. Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre. Concours interne Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article. Troisième concours Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 04/02/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 04/02/2025 au 20/03/2025 inclus	16/10/2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Biologiste, vétérinaire et pharmacien	CDG 08 organisation nationale	Décret n°92-867 du 28 août 1992 modifié le 17 avril 2017 Ouvert aux candidats titulaires des diplômes d'Etat de docteur vétérinaire, de docteur en pharmacie ou de pharmacien et aux candidats titulaires d'un des diplômes, certificats ou titres mentionnés à l'article L. 241-2 du code rural et de la pêche maritime et aux articles L. 4221-2 à L. 4221-5 du code de la santé publique et délivrés dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen.	Du 13/05/2025 au 18/06/2025 inclus sur www.concours -territorial.fr	Du 13/05/2025 au 26/06/2025 inclus	A compter du 03/11/2025
Sage-Femme	CDG51 organisation inter- régionale	Décret n°92-855 du 28 août 1992 modifié le 1er janvier 2021 Ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 356-2 (3°) du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 356 de ce même code.	Pas d'organisation en 2025		2025
Infirmier en soins généraux	CDG 51 organisation inter- régionale	Décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié le 1 ^{er} janvier 2022 Ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Du 01/10/2024 au 06/11/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 01/10/2024 au 14/11/2024 inclus	A compter du 27/01/2025
Infirmier en soins généraux	CIG Petite Couronne organisation nationale	Décret n° 2021-1883 du 29 décembre 2021 Concours interne réservé: ouverts aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des infirmiers territoriaux, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs. Les candidats aux concours doivent être en possession soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Du 17/09/2024 au 23/10/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 17/09/2024 au 31/10/2024 inclus	A compter de janvier 2025
Médecin	CDG 51 organisation inter- régionale	Décret n°92-851 du 28 août 1992 modifié le 17 avril 2017 1° Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin; 2° Ouvert aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle. Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigent, le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.	Du 15/10/2024 au 20/11/2024 inclus sur www.concours -territorial.fr	Du 15/10/2024 au 28/11/2024 inclus	A compter du 03/02/2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Psychologue	CDG 08 organisation inter- régionale	Décret n°92-853 du 28 août 1992 modifié le 1er janvier 2021 Ouvert aux candidats titulaires: 1° De la licence et de la maîtrise en psychologie; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention: a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie; b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur; c) Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le présent décret. 2° De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1° dans les conditions fixées par l'article 1er du décret du 22 mars 1990 modifié; 3° Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers; 4° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris; 5° Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.	Pas d'organisation en 2025		2025
Puéricultrice	CDG 21 organisation inter- régionale	Décret n° 2014-923 du 18 août 2014 modifié le 1 ^{er} janvier 2022 Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de puéricultrice mentionné à l'article R. 4311-13 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer cette profession délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Du 22/10/2024 au 27/11/2024 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 22/10/2025 au 05/12/2025 inclus	10/02/2025
Conseiller socio-éducatif	CDG 51 organisation inter- régionale	Décret n° 2013-489 du 10 juin 2013 modifié le 1 ^{er} janvier 2021 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres requis pour être recrutés dans les cadres d'emplois ou corps des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale et éducateurs techniques spécialisés. Concours Interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de six ans au moins de services publics en qualité d'assistants socio-éducatifs, d'éducateurs de jeunes enfants, d'assistants de service social, de conseillers en économie sociale et familiale et d'éducateurs techniques et spécialisés	Du 15/10/2024 au 20/11/2024 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 15/10/2024 au 28/11/2024 inclus	06/02/2025
Educateur de jeunes enfants	CDG 68 : organisation inter- régionale	Décret n°2017-902 du 9 mai 2017 modifié le 1 ^{er} janvier 2021 Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	Pas d'organisation en 2025		2025



Assistant Socio-éducatif	CDG 51 pour les spécialités ES et CESF CDG 57 pour la spécialité ASS Organisation interrégionale	Décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié le 1er janvier 2021 Pour la spécialité assistant de service social : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social et aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles. Pour la spécialité éducation spécialisée : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé et aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique Pour la spécialité conseil en économie sociale et familiale : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 précité.	Pas d'organisation en 2025
Cadre de santé paramédical de 2ème classe spécialité:	CDG 21 : Organisation inter- régionale	Décret n°2016-336 du 21 mars 2016 modifié le 1er janvier 2022 Concours interne sur titres: Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012 susvisé, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 susvisé et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 susvisé et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical ; Concours: Ouvert aux candidats titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012 susvisé, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 susvisé et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 susvisé et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, justifiant au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	Pas d'organisation en 2025
Cadre de santé paramédical de 2ème classe spécialités: • infirmier cadre de santé • technicien paramédical cadre de santé	CDG51 Organisation inter- régionale	Décret n°2016-336 du 21 mars 2016 modifié le 1er janvier 2022 Concours interne sur titres: Ouvert aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012 susvisé, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 susvisé et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 susvisé et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou d'un titre équivalent, comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical; Concours: Ouvert aux candidats titulaires, d'une part, de l'un des diplômes, titres ou autorisations d'exercer mentionnées à l'article 4 du décret du 18 décembre 2012 susvisé, à l'article 4 du décret du 27 mars 2013 susvisé et à l'article 4 du décret du 18 août 2014 susvisé et, d'autre part, du diplôme de cadre de santé ou titre équivalent, justifiant au 1er janvier de l'année du concours de l'exercice d'une activité professionnelle de puéricultrice, d'infirmier ou de technicien paramédical pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	Pas d'organisation en 2025



Pédicurespodologues, ergothérapeutes psychomotricien s, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiolo gie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux

CDG 51 pour la spécialité ergothérapeuthe CDG 50 pour les spécialités orthoptiste, technicien de laboratoire, manipulateur d'électrolratiologie médicale et préparateur en pharmacie hospitalière CDG 22 pour les spécialités pédicure

podologue,

psychomotricien et

diététicien

Décret n°2020-1174 du 25 septembre 2020 modifié le 1^{er} mai 2022

<u>Pour la spécialité pédicure-podologue</u> : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4322-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de pédicure-podologue délivrée en application de l'article L. 4322-4 du même code,

<u>Pour la spécialité ergothérapeute</u>: ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4331-3 du code de la santé publique, soit d'une des autorisations d'exercer la profession d'ergothérapeute délivrée en application des articles L. 4331-4 ou L. 4331-5 du même code

Pour la spécialité orthoptiste : ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code,

<u>Pour la spécialité psychomotricien</u>: ouvert aux candidats soit titulaires du titre de formation mentionné à l'article L. 4332-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de psychomotricien délivrée en application des articles L. 4332-4 ou L. 4332-5 du même code,

<u>Pour la spécialité orthoptiste</u>: ouvert la spécialité "orthoptiste" est ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L. 4342-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthoptiste délivrée en application de l'article L. 4342-4 du même code,

<u>Pour la spécialité manipulateur d'électroradiologie médicale :</u> ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4351-3 et L. 4351-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L. 4351-4 du même code ,

<u>Pour la spécialité technicien de laboratoire</u>: ouvert aux candidats titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4352-2 et L. 4352-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de technicien de laboratoire médical délivrée en application de l'article L. 4352-6 du même code,

<u>Pour la spécialité préparateur en pharmacie hospitalière</u>: ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4241-13 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de préparateur en pharmacie hospitalière délivrée en application de l'article L. 4241-14 du même code,

<u>Pour la spécialité diététicien</u>: ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4371-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de diététicien délivrée en application de l'article L. 4371-4 du même code,

Pas d'organisation en 2025



_						
	Pédicures- podologues, ergothérapeutes psychomotricien s, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiolo gie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux	CDG 51 pour la spécialité ergothérapeuthe CDG 50 pour les spécialités orthoptiste, technicien de laboratoire, manipulateur d'électrolratiologie médicale et préparateur en pharmacie hospitalière CDG 22 pour les spécialités pédicure podologue, psychomotricien et diététicien	Décret n° 2021-1883 du 29 décembre 2021 Concours interne réservé : ouverts aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des pédicures-podologues ou ergothérapeutes ou Orthoptistes ou Psychomotriciens ou Manipulateurs d'électroradiologie médicale, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs. Les candidats aux concours doivent être en possession des diplômes requis à l'inscription au concours pédicures-podologues, ergothérapeutes psychomotriciens, orthoptistes, techniciens de laboratoire médical, manipulateurs d'électroradiologie médicale, préparateurs en pharmacie hospitalière et diététiciens territoriaux.	Du 17/09/2024 au 23/10/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 17/09/2024 au 31/10/2024 inclus	A compter de janvier 2025
	Masseurs- kinésithéra- peutes et orthophonistes	CDG 51 Organisation nationale	Décret n°2020-1175 du 25 septembre 2020 modifié le 17 février 2023 Pour la spécialité masseur-kinésithérapeute : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute délivrée en application de l'article L. 4321-4 du même code ; Pour la spécialité orthophoniste : ouvert aux candidats titulaires soit du titre de formation mentionné à l'article L. 4341-3 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'orthophoniste délivrée en application de l'article L. 4341-4 du même code.	Pas d'organisation en 2025		2025
	Masseurs- kinésithéra- peutes et orthophonistes	CDG 51 Organisation nationale	Décret n° 2021-1883 du 29 décembre 2021 Concours interne réservé : ouverts aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des Masseurs-kinésithérapeutes et de celui des orthophonistes, justifiant d'au moins cinq années de services publics effectifs. Les candidats aux concours doivent être en possession des diplômes requis à l'inscription au concours de masseur- kinésithéra-peutes et orthophonistes.	Du 17/09/2024 au 23/10/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 17/09/2024 au 31/10/2024 inclus	A compter de janvier 2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Moniteur éducateur et intervenant familial	CDG 51 Organisation nationale	Décret n° 2013-490 du 10 juin 2013 modifié le 02 septembre 2022 1° Pour la spécialité « moniteur-éducateur » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007. 2° Pour la spécialité « technicien de l'intervention sociale et familiale » : ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou titulaires d'un diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007.	Pas d'organisation en 2025		
Aide-Soignant de classe normale	CDG 51	Décret n° 2021-1881 du 17 février 2023 ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4391-1 et L. 4391-2 du code de la santé publique.	Du 29/04/2025 au 04/06/2025 inclus sur concours- territorial.fr	Du 29/04/2025 au 12/06/2025 inclus	A compter du 06/10/2025
Auxiliaire de puériculture de classe normale (concours sur titres)	CDG 57	Décret n° 2021-1882 du 17 février 2023 Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes ou titres mentionnés aux articles L. 4392-1 et L. 4392-2 du code de la santé publique.	Du 24/09/2024 au 30/10/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 24/09/2024 au 07/11/2024 inclus	A compter du 03/03/2025



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Auxiliaire de soins principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51	Décret n°92-866 du 28 août 1992 modifié le 1 ^{er} janvier 2022 Spécialité aide médico-psychologique: Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique; Spécialité assistant dentaire: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre au moins de niveau V inscrit au répertoire national des certifications professionnelles délivré dans le domaine dentaire. Ce concours est également ouvert aux personnes ayant satisfait à l'examen de passage de première en deuxième année du diplôme d'Etat d'infirmier après 1971 ou du diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique après 1979.	Du 29/04/2025 au 04/05/2025 inclus sur concours- territorial.fr	Du 29/04/2025 au 12/06/2025 inclus	A compter du 06/10/2025
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51 non organisateur	Décret n°92-850 du 28 août 1992 modifié le 4 mars 2018 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'une association.	Du 02/04/2025 au 07/05/2025 inclus sur concours- territorial.fr	Du 02/04/2025 au 15/05/2025 inclus	08/10/2025
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51 non organisateur	Décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié le 17 février 2023 Ouvert aux personnes possédant un diplôme homologué au niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.	Du 04/02/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 04/02/2025 au 20/03/2025 inclus	16/10/2025

FILIERE SPORTIVE



CATEGORIE A

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Conseiller des Activités physiques et sportives	CDG 68 Organisation inter- régional	Décret n°92-364 du 1 avril 1992 modifié le 1er septembre 2022 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national sanctionnant un second cycle d'études supérieures, ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent figurant sur une liste établie par décret. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	Pas d'c	organisation en	2025

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Educateur des Activités Physiques et Sportives	CDG 68 : Organisation Inter- régionale	Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié le 26 janvier 2017 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnes à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité t	Pas d'c	organisation en	2025

FILIERE SPORTIVE



Décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié le 26 janvier 2017 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert principal de 2ème classe Descrit n° 2011-605 du 30 mai 2011 modifié le 26 janvier 2017 Concours aux candidats titulaires d'un titre ou d'un deplome professionnelle, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente des publics qui repertorne in concours est établissement sur l'Etat et inscrit au répertoire activités physiques et sportives au noins quoties à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert principal de l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont com								C	Con	nditio	tions	ns ins	nscri	crip	iptic	tio	ion	n												Péi préii	iode scrip		d	ériode épôt d dossie	es		ate d épr	e la euve
établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnes à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	n titre of s professentionnes par le publics itionnés ublique ivernem titre de side ser auté eu lont les les fons, et quatuts par le plusieur ne asse	titulaires d s certificati c sportives onditions fi ires et ager oris ceux m la fonction onale interg de l'année a t de quatre e la Commo e la France s dans lesqueurs fonct quise par les justifiant au d'une ou d membre o	ires d'uification tives in ons fix tagent eux mention pintergo nnée a uatre a ommu fonction ar les ant au ou de abre d'	s d'un cations es me s fixée gents c men ion pu ergou tre an nmuna nce d esquel nctior les st t au 1 u de pr ere d'un	'un tit ons pi menti xées p its pul entior publi ouver au titr ans de unaute ions, s statu u 1er j e plus l'une	titre s profentiones par publicionne blique verne titre cont le s les fatuts er jan blusiene ass	re or ofes. onnés ar le olics of onnés que l'en en e	ou consission ou consistential	i d'urionnes pa décre décre décre des co des co des	dun diponnelle: par le cret d collec article pitaliè ale à la es aupr éenne ssions onnai ont, le culiers de l'an ctivités ée éle	diplôr lles, cl le co du 13 lectivir cle 2 d lière, à la da le le co uprès d ne ou ons so naires le cas ers pou année tés pr élue o	ôme class code 13 fé ivités 2 de e, au date cono es d'u ou	ne prinssé de de de févriés te e la aux rie de ncou d'urne d'urne d'urne trivils éch ril'aciau ti ofesse l'une	profé au du vrie terrila lo come a un corrils me a corrils me corrils me corrils me corrils me corrils corrils me corrils corrils corrils corrils corrils corrils corrils corrils corrils corrilated to the corrilated corri	rofe: au r du s ier 2 errite loi i milit clôt urs e ed me éan ccès itre col	offess u m u sper 20 rrito ooi n' ilita clôtu Eta mpa men eant cès a re d conno colle	essi mo spo 200 tori n°8 itair esti dmir estat int, es au	sion oort 007 riale °86- ires ires ires it or ininis it parab itior , re aux	nnnel ns au t ou 7. les, 6 5-33 es ains es des organ istra parti obles onne eçu e cac laqu es, c civité	de l' de l'	élivriveau 'une l'Eta 1 9 ja qu'a ccrip é. Ce n, ur cell l'ari ns l' s d'e	ré a qu s, e qu at, de anvi aux otion organico lles 'un emplest c qu'e	u no déli des ét es ét es	tablii 986 hts e omp urs e sme ur l' adr de la cces	dan roman ro	ment rtant oncti t au r égale un ét ace istrat n° 8 cs un rés.	ts put t dis ion of moin emer tabli éconsistant formations disconsistant	ublics positi dans ns qua nt our issem nomi s et 34 du ormat	des nme s qui ions une atre vert nent ique des u 13 tion			≥as d′	orga	nisatio	n en	2025		

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Opérateur des Activités Physiques et Sportives	i Arganicatolir	Décret n°92-368 du 1 avril 1992 modifié le 10 décembre 2020 Ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.	Pas d'o	organisation en	2025

FILIERE ANIMATION



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Animateur	CDG 21 organisation inter- régionale	Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 4 délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Concours interne: Ouvert, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé; Concours interne spécial: Ouvert aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles justifiant d'au moins quatre ans de services effectifs dans un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 04/02/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 04/02/2025 au 20/03/2025 inclus	16/10/2025
Animateur Principal de 2 ^{ème} classe	CDG 21 organisation inter- régionale	Décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié le 4 mars 2018 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 5, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois telles que définies à l'article 2 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 Concours interne: Ouvert aux Fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, et des établissements publics en dépendant, fonctionnaires et agents publics hospitaliers, militaires, agents en fonctions dans une organisation intergouvernementale, aux agents comptant 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année du concours. Il est également ouvert aux ressortissants européens comptant 4 ans de services dans une administration, organisme ou établissement dont les missions sont comparables à celles des administrations et établissements publics français et qui ont reçu une formation équivalente à celle exigée pour l'accès au grade. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Du 04/02/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 04/02/2025 au 20/03/2025 inclus	16/10/2025

FILIERE ANIMATION



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	CDG 51 Non organisateur	Décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié le 26 janvier 2017 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau 3, délivré dans les domaines correspondant aux missions confiées aux membres du cadre d'emplois, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, d'une année au moins de services publics effectifs. Troisième concours: Ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles correspondant à la réalisation d'actions d'animation, éducatives, de développement local ou de médiation sociale, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée générale délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable d'une association.	Du 04/02/2025 au 12/03/2025 inclus sur www.concou rs- territorial.fr	Du 04/02/2025 au 20/03/2025 inclus	16/10/2025

FILIERE SECURITE



CATEGORIE A

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Directeur de police municipale	CIG DE LA GRANDE COURONNE	Décret n°2006-1392 du 17 novembre 2006 modifié le 17 février 2023 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme national correspondant au moins à un deuxième cycle d'études supérieures ou d'un titre ou diplôme au moins de niveau II. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de quatre ans au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique.	Pas d'c	organisation en	2025

Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Chef de service de police municipale	CIG DE LA GRANDE COURONNE	Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Concours interne: Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984, dans les conditions fixées par cet alinéa. Troisième concours: Ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs des activités professionnelles ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné	Pas d'c	organisation en	2025

FILIERE SECURITE



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Gardien brigadier	CDG 51 non organisateur	Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié le 17 février 2023 Concours externe: Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Concours internes: 1°) Ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique. 2°) Ouvert aux agents publics mentionnés au 3° de l'article L. 4145-1 du code de la défense et à l'article L. 411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1er janvier de l'année du concours.	Du 01/10/2024 au 06/11/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 01/10/2024 au 14/11/2024 inclus	Epreuves écrites : 27/05/2025 Tests psycho- techniques : 30/09/2025
Garde Champêtre Principal	CDG 51 non organisateur	Décret n°94-731 du 24 août 1994 modifié le 26 janvier 2017 Ouvert aux candidats titulaires au moins d'un titre ou diplôme homologué au niveau 3 ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique. Nul ne peut être recruté en qualité de Garde Champêtre Principal s'il n'est âgé de dix-huit ans au minimum.	Pas d'organisation en 2025		

FILIERE SAPEURS-POMPIERS



	CDG			Période de	Date de la	
Concours	organisa teur	Conditions inscription	Période de préinscription	dánôt das	1ère épreuve	
Cadre de santé de sapeurs-pompiers professionnels	CDG 77	Décret n°2016-1177 du 30 août 2016 modifié le 17 avril 2022 Concours interne sur épreuve: aux fonctionnaires, militaires et agents contractuels, titulaires du brevet d'infirmier de sapeur-pompier professionnel et du diplôme sanctionnant la formation d'adaptation à l'emploi de niveau groupement ou titres reconnus comme équivalents par la commission instituée par arrêté conjoint des ministres chargés de la sécurité civile, de la fonction publique et de la santé et comptant, au 1er janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services publics en qualité d'infirmier; Concours sur titres: aux candidats titulaires des diplômes, titres ou autorisations requis pour être recrutés dans le cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels ainsi que du diplôme de cadre de santé ou de titres équivalents, justifiant, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice d'une activité professionnelle d'infirmier pendant au moins cinq ans à temps plein ou une durée de cinq ans d'équivalent temps plein.	Pas d'	2025		
Médecin et pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale	CDG 63	Décret n°2016-1236 du 20 septembre 2016 modifié le 17 avril 2022 Candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin et aux candidats titulaires de l'un des diplômes d'études spécialisées mentionné à l'article R. 5126-2 du même code pour l'exercice de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur ; Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine ou de la pharmacie au sein d'une pharmacie à usage intérieur délivrée par le ministre chargé de la santé en application des articles L. 4111-2 et R. 5126-4 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi du 27 juillet 1999 susvisée.	Du 05/11/2024 au 04/12/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 05/11/2024 au 12/12/2024 inclus	A partir du 19 mai 2025	
Infirmier de sapeurs-pompiers professionnels de classe normale	CDG 13	Décret n°2016-1176 du 30 août 2016 modifié le 17 avril 2022. Candidats titulaires soit d'un diplôme, certificat ou titre mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L. 4311-4 du même code.	Du 24/12/2024 au 29/01/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 24/12/2024 au 06/02/2024 inclus	A partir du 19 mai 2025	
Capitaine de sapeurs-pompiers professionnels	CDG 35	Décret n°2016-2008 du 30 décembre 2016 modifié le 1er juillet 2023 Concours externe: candidats titulaires, au 1er janvier de l'année du concours, d'une licence, ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé. Concours interne: a) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, et ayant validé la formation d'intégration du lieutenant de 2e classe de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé; b) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés de l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par cet article et par le décret du 22 mars 2010 susvisé.	Pas d'organisation en 2025			

FILIERE SAPEURS-POMPIERS



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve	
Lieutenant de 1ere classe de sapeurs- pompiers professionnels	CDG 34 et 54	Décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié le 1er juillet 2023 Concours externe: candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé; Concours interne: a) Fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et titulaires d'une qualification d'équipier de sapeurs-pompiers professionnels ou reconnue comme équivalente par la commission compétente instituée par arrêté du ministère de l'intérieur; b) Candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.	Pas d'organisation en 2025			
Lieutenant de 2ème classe de sapeurs- pompiers professionnels	CDG 69 et CIG Grande Couronne	Décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié le 10 décembre 2020 Concours interne: ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé ; 2° Ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 susvisé.	Du 10/09/2024 au 16/10/2024 inclus sur concours- territorial.fr	Du 10/09/2024 au 24/10/2024 inclus	22/04/2025	

FILIERE SAPEURS-POMPIERS



Concours	CDG organisateur	Conditions inscription	Période de préinscription	Période de dépôt des dossiers	Date de la 1 ^{ère} épreuve
Caporal de sapeurs- pompiers professionnels	SDIS ou CDG	Décret n°2012-522 du 20 avril 2012 modifié le 17 avril 2022 1° Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par les dispositions du décret du 13 février 2007 susvisé; 2° Ouvert aux candidats ayant la qualité de sapeur-pompier volontaire, justifiant de trois ans au moins d'activité en cette qualité ou en qualité de jeune sapeur-pompier, jeune marin-pompier, de volontaire du service civique assurant des missions de sécurité civile, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990 susvisé. Ce concours externe est également ouvert aux candidats ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen justifiant d'une qualification reconnue équivalente à celle délivrée aux sapeurs-pompiers volontaires par la commission mentionnée à l'alinéa précédent et de trois ans d'activité.	Du 07/01/2025 au 12/02/2025 inclus sur concours- territorial.fr	Du 07/01/2025 au 20/02/2025 inclus	27/11/2025
Sergent de sapeurs- pompiers professionnels	A déterminer	Décret n°2012-521 du 20 avril 2012 modifié le 17 avril 2022 1° Ouvert aux candidats des grades de caporal et de caporal-chef de sapeurs-pompiers professionnels justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, de trois ans au moins de services effectifs dans leur grade ou dans ces deux grades et de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation à l'emploi de chef d'équipe 2° Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires, ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé, et titulaires d'une qualification reconnue comme équivalente à celle de l'emploi opérationnel réservé par leur statut particulier aux sapeurs-pompiers professionnels mentionnés au 1° par la commission mentionnée à l'article 7 du présent décret. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans les conditions fixées par cet alinéa et par le décret du 22 mars 2010 susvisé.	Pas d'	organisation en 2025	